



Bénédictio des tombes à Aubeterre – Brossac – Chalais

A l'occasion de la fête de la Toussaint et de la commémoration des défunts les 1er et 2 novembre, des chrétiens se rendront présents et disponibles dans les cimetières suivants aux jours et horaires indiqués. Il sera possible de leur demander une prière, une bénédiction de la tombe d'un défunt, une présence.

Bazac : 2 novembre à 15h

Chatignac : 1er novembre à 11h45

Chillac : 1er novembre à 15h00

Boisbretteau : 1er novembre à 15h00

Brossac : 2 novembre à 15h00

Guizengeard : 2 novembre à 15h00

Montignac-le-Coq : 1er novembre à 15h00

Oriolles : 1er novembre à 16h00

Passirac : 2 novembre à 15h00

Saint Laurent des Combes : 6 novembre à 17h00

Saint Félix : 2 novembre à 16h00

Saint Romain : du 24 au 30 octobre sur demande (06 20 48 44 98)

Sainte Souline : 2 novembre à 15h00

Saint-Séverin : 2 novembre à 10h00